

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement d'Istres



MAIRIE DE SAUSSET-LES-PINS
13960

COMMUNE de SAUSSET LES PINS

DOSSIER : N° PC 013 104 24 H0020

Déposé le : 11/12/2024 et complété le 09/04/2025

Dépôt affiché le : 11/12/2024

Demandeur : SARL AURORE représentée par Mme
Isabelle DUBOIS

Nature des travaux : Construction d'une villa avec
installation d'une clôture et d'un portail, et
aménagement du terrain

Sur un terrain sis à : 11 Rue du chateau d'eau 13960
Sausset-les-Pins

Référence(s) cadastrale(s) : AS n° 31 (1 001 m²) et 226
(566 m²)

ARRÊTÉ N°APU 44/2025

D'opposition à un permis de construire au nom de la commune de SAUSSET LES PINS

Le Maire de la Commune de SAUSSET LES PINS

VU la demande de permis de construire présentée le 11/12/2024 et complété le 09/04/2025 par la SARL AURORE représentée par Mme Isabelle DUBOIS,

VU l'objet de la demande :

- Construction d'une villa avec installation d'une clôture et d'un portail, et aménagement du terrain.
- Sur un terrain situé 11 Rue du château d'eau 13960 Sausset-les-Pins,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Territoire Marseille Provence approuvé par Délibération du Conseil de la Métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE en date du 19 décembre 2019, modification n°1 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE en date du 19 novembre 2021, modification n°2 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE en date du 30 juin 2022, modification n°3 approuvée par délibération du Conseil Métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE en date du 18 avril 2024 et la situation du terrain en zone UP2b,

Vu l'avis d'Enedis en date du 22/01/2025, ci-annexé,

Vu l'avis favorable avec prescriptions du Groupe eaux de Marseille – Assainissement d'Ouest Métropole, en date du 27/03/2025, ci-annexé,

Vu l'avis favorable avec prescriptions de la Société Eau de Marseille Métropole en date du 27/03/2025, ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la Métropole Aix Marseille Provence (propreté urbaine) en date du 16/01/2025, ci-annexé,

Vu l'avis favorable avec prescriptions du SDIS en date du 06/02/2025, ci-annexé,

Vu l'avis défavorable de la Métropole Aix Marseille Provence (voirie) en date du 31/01/2025, ci-annexé,

Vu l'avis défavorable de la Métropole Aix Marseille Provence (pluvial) en date du 13/05/2025, ci-annexé,

Considérant en conséquence qu'il est nécessaire de faire opposition au projet.

ARRÊTE

Article 1

Il est fait **opposition** au permis de construire pour le projet susvisé.



SAUSSET LES PINS, le 19/05/2025.

Le Maire

Maxime MARCHAND

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Transmis le : 26 MAI 2025

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. (22-24 rue Breteuil 13281 Marseille cedex 06).

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr